

A.L. STUD
Société par actions simplifiée
au capital de 20 000 euros
Siège social : LE BOURG
61160 SAINT GERVAIS DES SABLONS
905 216 883 RCS ALENCON

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 06/06/2024

Le 06 juin 2024, à 18H00, GOUFFERN EN AUGÉ,
Mr Adrien LECLERC,
Demeurant Les Boulaies 61310 GOUFFERN EN AUGÉ,
Associé unique de la Société A.L. STUD,

Associé unique et seul Président de la Société A.L. STUD,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social et modification corrélative de l'article «Siège social» des statuts
- Pouvoir en vue des formalités.

PREMIÈRE DECISION - TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

L'associé unique décide de transférer le siège social de LE BOURG - 61160 SAINT GERVAIS DES SABLONS à LES BOULAIES - 61310 GOUFFERN EN AUGÉ, à compter 01/03/2024.

En conséquence, l'article «Siège social» des statuts a été modifié comme suit :

« Article 4 - Siège social

Le siège social est fixé : LES BOULAIES - 61310 GOUFFERN EN AUGÉ. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DECISION - DELEGATION DE POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

AL

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

L'associé unique

A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized cursive letters, followed by a long horizontal line extending to the right.